



# SERVICES COMPRIS

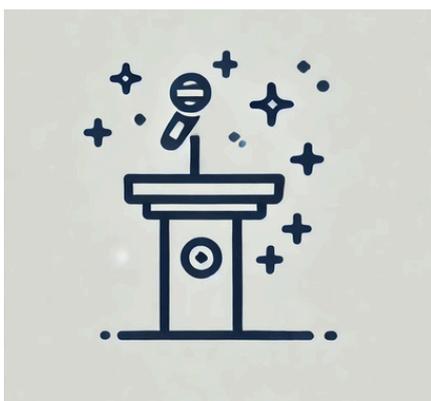
## NOS CHOIX

SERVICES COMPRIS est le mensuel de la Section fédérale des Services FO. Il a pour objet de mettre en lumière quelques éléments de l'actualité de notre section, et de vous donner envie d'en consulter davantage sur notre site <https://fo-services.fr>



## ACTU DES BRANCHES

Prestataires de services :  
le patronat dissout la  
négociation !



## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La section décrypte les  
principales  
propositions des  
différentes listes



## DÉVELOPPEMENT

FO emménage sur  
Association PARME !

# SERVICES COMPRIS

## ACTUALITÉS BRANCHES

### PRESTATAIRES DE SERVICES : LE PATRONAT DISSOUT LA NÉGOCIATION

Le dernier accord salarial pour les prestataires de services date du 13 décembre 2022, basé sur une proposition de **FO**. Depuis, plusieurs revalorisations du SMIC ont laissé cinq niveaux de la grille en dessous du SMIC.

Lors de la réunion de négociation salariale du 11 juin, les organisations patronales ont présenté un projet d'accord prêt à être signé. Ce projet a été jugé inacceptable par **FO**, car il proposait un premier niveau à peine au-dessus du SMIC (1766,98 €), dans un contexte de forte inflation. Malgré les critiques des syndicats, les organisations patronales ont maintenu leur proposition.

**FO** et d'autres syndicats ont demandé une suspension pour élaborer une nouvelle proposition, proposant un premier niveau à 1786 €, permettant aux nouveaux entrants d'atteindre 1800 € après 6 mois :

120	1 786,73 €	3,68 %
130	1 798,94 €	3,90 %
140	1 807,08 €	3,91 %
150	1 815,22 €	3,91 %
160	1 823,36 €	3,92 %
170	1 831,50 €	3,50 %
190	1 851,85 €	3,30 %

Cette proposition, soutenue par deux autres syndicats, n'a pas été acceptée par le patronat, qui a maintenu son offre initiale et clôturé les négociations de manière unilatérale.

**FO** a dénoncé le manque de bonne foi des organisations patronales, qui ont ignoré les contre-propositions syndicales. Malgré une demande de réunion extraordinaire en juin, le patronat a signé l'accord sans les syndicats, menaçant de considérer l'échec des négociations annuelles en cas de non-signature. **FO** juge cette méthode inacceptable et continue de souligner l'inaction face à la situation critique des salariés, sans augmentation depuis 18 mois. Nous vous tiendrons informés des développements et des actions que nous entreprendrons pour dénoncer ce blocage.

Consultez le communiqué complet : <https://fo-services.fr/actualites/salaires-le-patronat-dissout-la-negociation>

# SERVICES COMPRIS



## Élections législatives anticipées : les propositions décryptées 1/2

À la suite de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale, nous vous proposons d'analyser diverses propositions à la lumière des revendications de **FO**. Retrouvez l'ensemble de cette étude en flashant le QR code.



### La retraite

**Une des listes propose d'abroger la dernière réforme, et revenir progressivement à 60 ans.** Elle prévoit également l'augmentation du minimum contributif jusqu'au niveau du salaire minimum et l'établissement d'un minimum vieillesse au seuil de pauvreté. **D'autres listes proposent** l'abrogation de la dernière réforme pour maintenir l'âge de la retraite à 62 ans, tandis que certains plaident pour conserver la réforme telle quelle.

**Revendications de FO :** Le sujet de la retraite demeure au cœur du débat public, particulièrement suite à la réforme contestée de 2023. Depuis 2011, le mot d'ordre de **FO**, réitéré lors du congrès de 2022 à Rouen, est "40 ans c'est déjà trop". Notre organisation considère que le blocage de l'allongement de la durée de cotisation serait une avancée pour revenir à une retraite à taux plein à 60 ans, avec une perspective de retour à 37,5 années de cotisations. **FO** appelle à créer le rapport de force nécessaire pour atteindre ces objectifs lorsque les conditions seront réunies.



### Les salaires

**Une des listes propose la revalorisation du SMIC à 1 600 euros net (ou 2000 € brut),** ainsi que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. A terme, cette liste propose également l'indexation des salaires sur l'inflation. **D'autres listes font des propositions alternatives,** comme un mécanisme d'incitation pour augmenter les salaires, avec une proposition d'exonération des hausses de cotisations patronales, dans la limite de 10 % et jusqu'à trois fois le salaire minimum.

**Revendications FO :** Dans le contexte inflationniste actuel, la question de la revalorisation des salaires est plus que jamais cruciale. **FO** demande que le SMIC soit augmenté à hauteur de 80 % du salaire médian, soit 2104 € en 2022. Il est impératif de revoir et d'ajuster les grilles conventionnelles de salaires pour garantir une rémunération juste et équitable. Une réévaluation de l'indice de rémunération de la Fonction publique est également nécessaire pour soutenir les agents de la fonction publique. De plus, les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées à la négociation des salaires, au maintien des emplois et à l'interdiction du versement des dividendes. **Enfin, FO alerte sur les risques que les exonérations des cotisations patronales font peser sur la sécurité sociale.**

# SERVICES COMPRIS



## Élections législatives anticipées : les propositions décryptées 2/2



### Assurance chômage

Le gouvernement Attal a annoncé un décret d'ici le 1er juillet - qui prévoit de réduire la durée d'indemnisation de 18 à 15 mois et de porter de 6 mois sur 24 à 8 mois sur 20 la durée minimale de travail pour ouvrir le droit à l'indemnisation - pour une entrée en vigueur en décembre prochain. **Plusieurs listes s'opposent au durcissement des conditions de l'assurance-chômage**, et proposent annulation de la réforme si elle venait à être mise en place.

**Revendications FO :** FO était déjà opposé au durcissement des conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi en 2019, 2021 et 2023. Notre organisation est opposée à ce nouveau durcissement car un demandeur d'emploi sur quatre est au chômage depuis plus d'un an, et cette proportion dépasse les 40 % pour les personnes de plus de 50 ans.



**Immigration :** Une des listes propose de donner à la justice les moyens de poursuivre et de sanctionner les auteurs de propos ou actes racistes, islamophobes et antisémites. Elle propose également d'instaurer un Commissariat à l'égalité doté d'un Observatoire des discriminations et de pôles spécialisés au sein des services publics et des cours d'appel. Finalement cette liste propose aussi d'adopter et mettre en œuvre un plan de lutte contre les discriminations, notamment à l'embauche, à la santé et au logement, et le renforcement des sanctions. **Une autre liste propose** de réduire la dépense sociale par la mise en place de la priorité nationale.

**Revendications FO :** FO soutient régulièrement les travailleurs, qu'ils soient sans-papiers ou régularisés, et condamne les employeurs qui utilisent la menace d'expulsion pour les exploiter. FO souligne que l'illégalité favorise l'exclusion sociale et nuit aux politiques d'intégration et à l'égalité. Notre organisation appelle également à une révision des politiques européennes d'asile et migratoires pour garantir les droits de l'Homme et insiste sur l'importance des relations syndicales pour établir des normes internationales solidaires. FO rejette fermement les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, affirmant que l'égalité est essentielle à une libre circulation compatible avec le progrès social. Enfin, FO demande la ratification des conventions de l'OIT sur le travail migrant face aux conflits mondiaux.

# SERVICES COMPRIS

## FO EMMENAGE CHEZ ASSOCIATION PARME !

Depuis novembre 2023, **Madjid** et **Hacène** sont les premiers représentants FO au sein de l'**Association PARME** - association, entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire, spécialisée dans la location de logements.

CCN DE  
L'IMMOBILIER

### FO PARME C'EST...

14,06%

1  
TITULAIRE  
AU CSE

1 DÉLÉGUÉ  
SYNDICAL

1 RS AU  
CSE

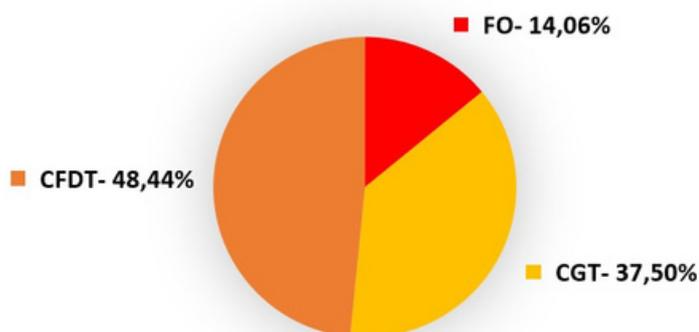
### ... UNE ÉQUIPE INVESTIE DANS

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS  
DE TRAVAIL



LA PREVENTION DES RISQUES  
PSYCHO-SOCIAUX

### La représentativité chez Association PARME



LA SECTION FÉDÉRALE DES  
SERVICES LEUR SOUHAITE LA  
BIENVENUE !

CAMARADES DE LA BRANCHE DE  
L'IMMOBILIER, N'HÉSITÉS PAS À  
PRENDRE CONTACT AVEC EUX  
POUR ÉCHANGER SUR VOS  
ACTUALITÉS.



FO.PARME@GMAIL.COM

# SERVICES COMPRIS

## RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE : LES DIRECTIONS NE FONT PLUS DANS LE DETAIL!

Instaurée par les **ordonnances Macron du 22 septembre 2017**, la rupture conventionnelle collective (RCC) semble avoir le vent en poupe auprès des Directions qui souhaitent engager une réorganisation de leurs services.

### Fausse bonne idée ?

**DES DÉPARTS VOLONTAIRES ENCADRÉS PAR ACCORD COLLECTIF**

Plusieurs ruptures conventionnelles individuelles pourront "simplement" être conclues sur le fondement d'un unique accord d'entreprise majoritaire.

**DES DÉPARTS VOLONTAIRES POUVANT ÊTRE ORIENTÉS**

La négociation laisse une certaine liberté aux parties dans la détermination des catégories de salariés pouvant conclure une rupture conventionnelle avec l'employeur.

**LA RCC NE DOIT PAS SE SUBSTITUER À UN PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE)**

Des Directions peuvent être tentées de contourner leur obligation de mettre en place un PSE en engageant des négociations de RCC. Soyez vigilants en cas de cessation d'activité de l'entreprise ou de fermeture de service/établissement !

Les Directions peuvent mettre en place une RCC tout au long de la vie de l'entreprise sans démontrer quelconques difficultés économiques.

La RCC peut être une opportunité, pour les Directions, de modifier la structure des effectifs et d'engager de nouveaux projets.

**DES NÉGOCIATIONS HORS CONTEXTE DE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES**

**DES NÉGOCIATIONS POUR RÉORGANISER L'ENTREPRISE**

**UN CATALOGUE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

L'accord liste plusieurs mesures d'accompagnement visant à "faciliter" le reclassement externe des salariés.

**UNE SEULE INDEMNITÉ PLAFONNÉE POUR TOUS**

L'indemnité de départ liée à la rupture conventionnelle est préétablie par accord.

**Elus et mandatés, retrouvez ici des informations et conseils sur la RCC !**



# SERVICES COMPRIS

## Les syndicats départementaux des Services

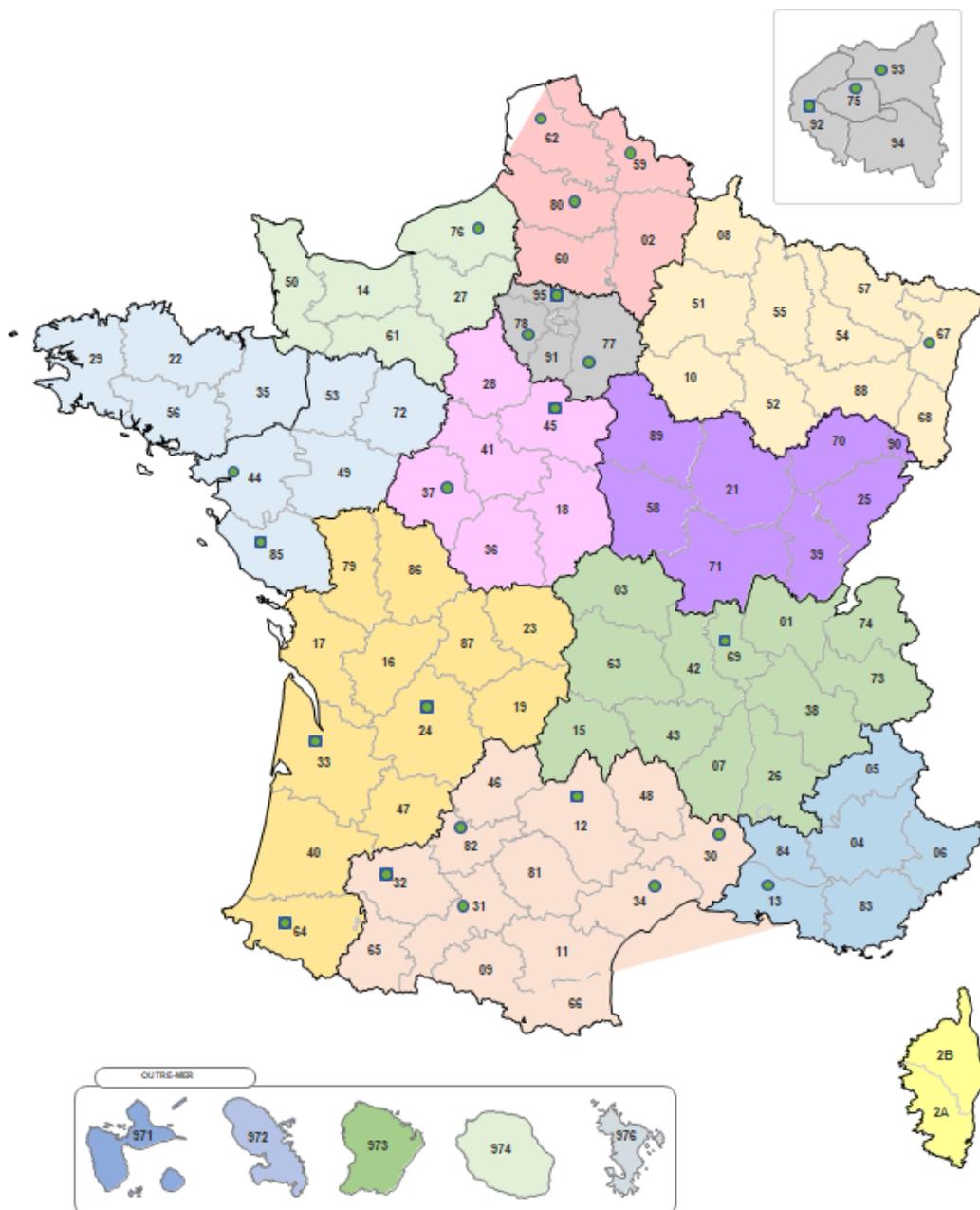
Un syndicat départemental des services regroupe l'ensemble des adhérents du périmètre des Services sur un département. Au regard de l'implantation actuelle de notre Section, des syndicats peuvent accueillir des adhérents d'autres départements.

### ORGANISATION DES SERVICES

Il n'existe cependant pas de syndicat des Services au sein de chaque Union départementale.

Au travers d'une Union de syndicats, les Services permettent l'affiliation auprès d'un syndicat tout en assurant votre affiliation à l'Union départementale du lieu d'activité professionnelle.

Cette Union a mis en place une organisation afin de proposer des tarifs d'adhésion unifiés ainsi que des modalités d'adhésion simples.



### LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES

La Section fédérale des Services est une des 11 sections fédérales de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière (FEC). Une fédération représente et défend les intérêts d'une profession. Elle négocie les conventions collectives et accords de branche, à condition d'être reconnue représentative dans chaque branche professionnelle.

### LES UNIONS DÉPARTEMENTALES

L'organisation Force ouvrière est présente dans chaque département au travers d'unions départementales. Une union départementale représente sur son territoire l'ensemble des salariés, quels que soient leur activité professionnelle.

Par sa cotisation, chaque adhérent peut participer à la vie de l'union départementale et bénéficier de son soutien: formation, conseil, accompagnement.



 Syndicats départementaux des Services adhérents à l'Union

 Syndicats départementaux des Services non adhérents à l'Union